



## maladie professionnelle et employeur

Par **erato06**, le **21/02/2013** à **08:20**

Bonjour,

Après un arrêt maladie de six mois et entre temps une reconnaissance de maladie professionnelle reconnue pour celui-ci, je reprend le travail ce jour.

Après la visite médicale à la médecine du travail le médecin demande un aménagement de mon poste et à ce que je ne fasse plus de tâches répétitives, mon patron refuse de se conformer à l'avis de la médecine du travail et m'oblige à faire les tâches proscrites. Celui-ci me parle d'une séparation mais pour moi il n'en est pas question je suis âgée de 55 ans et je travaille depuis 10 ans dans l'entreprise.

Que dois-je faire et quel recours ?

Merci pour vos conseils

Cordialement

Par **P.M.**, le **21/02/2013** à **08:39**

Bonjour,

Je vous conseillerais de vous rapprocher à nouveau du Médecin du Travail pour le tenir informé de ce que fait l'employeur de ses recommandations et aussi de l'Inspecteur du Travail pour l'alerter...

Je vous conseillerais aussi de vous rapprocher des Représentants du Personnel, s'il y en a dans l'entreprise...

Vous pourriez aussi envoyer une lettre recommandée à l'employeur pour l'avertir de vos démarches vis vis à vis du Médecin et de l'Inspecteur du Travail en lui rappelant qu'il est garant de la Sécurité des salariés et en le prévenant que s'il persistait, vous devriez faire usage de votre [droit de retrait](#)...

Par **erato06**, le **25/02/2013** à **08:20**

J'ai eu un entretien avec mon employeur et celui-ci ne veut donc rien faire pour aménager mon poste, de plus ma collègue est absente ce qui fait un surplus de travail à mon égard.

Que dois-je faire car il est évident que je n'arriverai pas à accomplir mon travail en temps et en heure et je ne voudrais pas que mon employeur me licencie pour faute (ce qu'il aimerait faire, il ne s'en est pas caché lors de notre entretien puisqu'il m'a proposé la rupture de notre contrat et que s'il voulait il me trouverait facilement une faute)

Je suis très angoissée.

Merci de me dire mes droits

Par **P.M.**, le **25/02/2013** à **09:41**

Bonjour,

Je crois vous avoir dit, ce qu'à mon avis, il conviendrait de faire mais si vous vous contentez d'avoir des entretiens avec l'employeur, cela risque de ne pas être très efficace et même de vous exposer davantage car vous n'aurez rien fait d'officiel en prenant date...